

 **« CHARTE DE PARRAINAGE »**

**ENTRE :**

Le client (parrain), M, Mme, ,

D’une part,

**ET :**

Le filleul, M, Mme, ,

D’autre part,

L’opération de parrainage (édition 2023) consiste pour le parrain à parrainer un filleul en mettant ce dernier en relation avec Itinéraires 28 dans le but que celui-ci conclue un contrat ayant pour objet la mise à disposition de personnel relative aux missions de l’association.

lE PARRAIN

confirme être client d’Itinéraires 28, titulaire d’un contrat de mise à disposition actif auprès de ce dernier et à jour de ses obligations de paiement à l’égard de celui-ci.

confirme avoir signé moins de 3 engagements de parrainage dans le cadre de l’opération de l’année 2023.

lE filleul

confirme ne pas avoir signé un autre engagement de parrainage dans le cadre de l’opération de l’année 2023.

Confirme ne pas avoir été en relation avec Itinéraires 28 préalablement à la mise en relation opérée par le parrain (aucun contrat conclu ou résilié).

S’engage à réaliser au moins 30 heures de mises à disposition dans l’année 2023 pour ouvrir droit à l’attribution d’un cadeau au parrain.

Les deux parties déclarent avoir pris connaissance du règlement de parrainage (édition 2023), en acceptent toutes les dispositions et s’engagent à respecter les valeurs de l’association.

Fait à le .

En 3 exemplaires.

Signature du filleul Signature du parrain Signature Itinéraires 28